



ETA 741 –Éthique et interculturalité (3 cr.)

Plan de cours – Hiver 2024

Mardi (18h30-21h20)

16 jan., 23 jan., 30 jan., 6 fév., 13 fév., 20 fév., 27 fév. local L1-11620

Samedi (9h00-16h00)

20 jan., 10 fév., 17 fév. local L1-4680

Enseignant : **Claude Gélinas**
Bureau : **E5-3134**
Téléphone : **819 821-8000, poste 62814**
Courriel : **claude.gelinas@usherbrooke.ca**

OBJECTIF

Analyser dans une perspective interdisciplinaire les enjeux éthiques et sociaux de la diversité culturelle. S'initier au processus de distanciation et de réflexivité nécessaire pour saisir les différentes dimensions des situations d'interculturalité. Mener une réflexion éthique sur sa position face aux enjeux interculturels.

CONTENU

Concepts de culture et d'identité culturelle. Représentations collectives et mécanismes d'inclusion et d'exclusion des immigrantes et immigrants et d'autres groupes minoritaires (intégration, adaptation, stéréotypes). Modèles de gestion de la diversité culturelle au niveau des gouvernements, des organisations et des services publics. Analyses de cas.

PLANIFICATION DU COURS

Dates	Description du contenu
16 janvier	Présentation du cours et des objectifs - profil de la diversité culturelle
20 janvier*	Les concepts de culture et d'identité culturelle
23 janvier	Les schèmes culturels
30 janvier	Les sources de la diversité culturelle - le paradoxe de la mondialisation
6 février	Le multiculturalisme canadien et ses enjeux
10 février*	Étude de cas 1 : Laïcité et liberté de religion au Québec
13 février	Les mécanismes d'exclusion de la différence
17 février*	Étude de cas 2 : Les Autochtones au Canada
20 février	Présentation des travaux
27 février	Présentation des travaux

* Journée complète

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

L'essentiel de l'évaluation portera sur la production d'un travail long de 15 à 20 pages et qui consistera en une analyse des enjeux éthiques reliés à un contexte d'interculturalité, et ce, à la lumière des notions vues en classe. Le travail sera divisé en deux parties :

Première partie du travail long : 25%

**Remise : 1 février 2024
(dépôt sur Moodle)**

Ce travail doit contenir :

- 1) Le sujet :
 - a) exprimer en termes clairs et précis le sujet d'étude proposé. Il s'agit d'explicitier en quelques lignes.
- 2) La problématique :
 - a) énoncer la problématique spécifique à votre sujet. Cette section devrait mettre en valeur la question à laquelle vous voudriez répondre dans votre travail.
- 3) Les différentes perspectives déjà envisagées par rapport au sujet et à la question.
- 4) Les sources documentaires sur lesquelles vous allez appuyer votre travail (monographies, articles spécialisés, articles de journaux, entrevues télé, théorie fondamentale, etc.)
- 5) La bibliographie
 - a) justifier les références que vous allez utiliser
 - b) joindre un court texte pour chacune d'elles en expliquant pourquoi cet auteur ou cette référence sont importants dans le cadre de votre travail

6 à 8 pages : imprimées, paginées, avec table des matières et page titre. Pour le format de présentation, se référer à :

2024. *Guide de présentation du travail écrit*. Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Sherbrooke, Sherbrooke
<https://www.usherbrooke.ca/flsh/etudes/documents-officiels-guides-et-formulaires/guides-de-presentations-et-de-redaction>

Présentation du travail 25 %

Dates : 20 et 27 février 2024

Cette présentation vise à faire part de l'état d'avancement de la recherche en lien avec le travail long.

Normes de présentation :

- 1) Communication (20 minutes) suivie d'une période de questions (10 minutes)
- 2) Présentation *PowerPoint*
- 3) Les notes sont permises, mais ne doivent pas être lues de façon systématique
- 4) Remise du document *PowerPoint* par dépôt électronique sur Moodle

Évaluation :

- 1) Connaissance et niveau d'intériorisation du sujet
- 2) Présentation visuelle
- 3) Réponses aux questions

Travail final 50 %

**Remise : 21 avril 2024
(dépôt sur Moodle)**

Ce travail vise à vous permettre d'analyser une problématique interculturelle concrète, qu'il s'agisse d'un conflit de valeurs ou de perceptions ou un conflit plus ouvert et formalisé. À cette fin, vous devez sélectionner une problématique interculturelle tirée de l'actualité. Plus la situation est documentée, plus votre analyse s'en trouvera facilitée. Il peut par exemple s'agir d'une situation qui a été judiciairisée et qui a fait l'objet d'un jugement. Si vous choisissez d'étudier une telle situation, vous devez éviter de vous empêtrer dans les ramifications de l'argumentation juridique de nature plus technique.

Vous devez plutôt tenter de faire ressortir les enjeux et principes en présence, dont les grands principes juridiques amenés au soutien des prétentions des parties. Nous cherchons essentiellement à vérifier votre capacité d'analyser une problématique interculturelle, d'identifier les prétentions des parties, de faire ressortir les enjeux et principes en cause et ensuite de prendre position de manière raisonnée en vous appuyant sur des éléments qui vous ont été présentés en classe.

15 à 20 pages : paginées, avec table des matières et page titre. Pour le format de présentation, se référer à :

2024. *Guide de présentation du travail écrit*. Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Sherbrooke, Sherbrooke
<https://www.usherbrooke.ca/flsh/etudes/documents-officiels-guides-et-formulaires/guides-de-presentations-et-de-redaction>

Votre travail sera évalué en fonction des éléments suivants :

- Une présentation suffisamment détaillée de votre cas, de façon à bien faire ressortir la problématique interculturelle (10 points)
- Une présentation claire des principaux aspects normatifs, politiques et anthropologiques qui sous-tendent votre cas (10 points)
- Une présentation des principaux arguments avancés par les différentes parties impliquées (10 points)

- Une prise de position argumentée de votre part (15 points)
- Présentation du travail (bibliographie, système de références...) (3 points)
- Qualité du français écrit (2 points)

Une grille d'évaluation détaillée du travail long avec des critères est disponible sur le site Moodle du cours.

LECTURES OPTIONNELLES

Amselle, Jean-Loup

1999 *Logiques métisses: anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*. Paris : Payot.

Anderson, Benedict

1991 *Imagined Communities*. New York : Verso.

Appadurai, Arjun

1996 *Modernity at Large: Cultural Dimensions of Globalization*. Minneapolis: University of Minnesota Press.

Brown, Donald E.

1991 *Human Universals*. New York: McGraw-Hill.

Camilleri, Carmel

1990 *Stratégies identitaires*. Paris : Presses universitaires de France.

Cohen, Anthony P.

1985 *The Symbolic Construction of Community*. New York : Tavistock Publications.

Fluehr-Lobban, C.

2005 *Race and Racism: An Introduction*. Walnut Creek: Altamira.

Geertz, Clifford

1973 *Interpretation of Cultures : Selected Essays*. New York : Basic Books.

Gélinas, Claude

2020, « La tolérance en contexte pluraliste : apport anthropologique à une réflexion philosophique », A. Lacroix (dir.), *La philosophie pratique*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, p. 159-179.

Handwerker, W. Penn

2009 *The Origins of Cultures: How Individual Choices Make Cultures and Cultures Change*. Walnut Grove: Left Coast Press.

Hobsbawm, Eric

1983 « Introduction. Inventing Tradition », *The Invention of Tradition*. Cambridge: Cambridge University Press, p. 1-14.

Inda, Jonathan Xavier et Renato Resaldo

2001 *The Anthropology of Globalization: A Reader*. Malden, MA: Blackwell.

Izard, M., J. Galaty et J. Leavitt

1991 Culture. dans *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, P. Bonte et M. Izard (dir.). Paris : Presses universitaires de France, p. 190-196.

Kymlicka, Will

1998 *Finding Our Way: Rethinking Ethnocultural Relations in Canada*. Toronto : Oxford University Press.

2001 *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités*. Montréal : Boréal.

Lagassé, Martin

1997 L'obligation d'accommodement raisonnable comme outil d'intégration des Québécoises et des Québécois de minorités ethnoculturelles et religieuses, dans *Le droit face aux diversités religieuses et culturelles : 1996*. Sherbrooke : Les Éditions Revue de Droit Université de Sherbrooke, p. 83-154.

Milot, Micheline

2002 *Laïcité dans le Nouveau Monde. Le cas du Québec*. Turnhout : Brepols Publishers. Bibliothèque de l'École des Hautes Études.

Mucchielli Alex

2002 *L'identité*. Paris : Presses universitaires de France. [1986]

Niezen, Ronald

2004 *A World Beyond Difference. Cultural Identity in the Age of Globalization*. Malden: Blackwell Publishing.

Osterhammel, Jürgen et Niels Peterson

2005 *Globalization: A Short History*. Princeton: Princeton University Press.

Pagé, Michel

1991 L'intégration, identité ethnique et cohésion sociale. dans *Pluriethnicité, éducation et société*. Québec, F. Ouellet et M. Pagé (dir.). Québec : IQRC, p. 119-155.

1994 *Intégration, citoyenneté et nationalité au Québec*. Conseil de la langue française.

Puccini, Paola, Michèle Vatz-Laaroussi et Claude Gélinas

2022 *La médiation interculturelle. Aspects théoriques, méthodologiques et pratiques*. Milan : Hoepli.

Richardson, James T. (dir.)

2003 *Regulating Religion: Cases Studies from Around the Globe*. New York : Kluwer.

Rondeau, Dany

2001 *Prolégomènes à une éthique globale interculturelle*. Thèse de doctorat (philosophie), Université Laval.

Rondeau, Dany

2008 « La relation des droits aux devoirs : approche interculturelle », *Revue ASPECTS*, 1 : 141-166.

Seymour, Michel

2008 *De la tolérance à la reconnaissance*, Montréal : Boréal.

Simard, Jean-Jacques

1991 Droits, identités et minorités. dans *Pluriethnicité, éducation et société*, F. Ouellet et M. Pagé (dir.). Québec : IQRC. p. 155-197.

2003 *La Réduction. L'Autochtone inventé et les Amérindiens aujourd'hui*. Sillery: Septentrion.

Taylor, Charles et Amy Guttman

2001 *Multiculturalism : Examining the Politics of Recognition*. Princeton University Press.

Wachtel, Nathan

1974 L'acculturation. dans *Faire de l'histoire*, J. Le Goff et P. Nora (dir.). Paris : Gallimard, 1 : 124-146.

Woehrling, José

1998 L'accommodement raisonnable et l'adaptation de la société à la diversité religieuse. *Revue de droit de McGill*, 43 : 325-401.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle - Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](http://usherbrooke.ca/integrite-intellectuelle-estudiants) et à participer au Quiz antiplagiat : [Antiplagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](http://usherbrooke.ca/antiplagiat-service-soutien-formation).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

Conformément à l'article 9.4.2g du *Règlement des études*, l'utilisation de la voix ou de l'image de l'enseignant sans son consentement est considérée comme un délit relatif à la communauté universitaire et peut faire l'objet d'une sanction.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées.

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – *Définitions* du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
- b) commettre un autoplégat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
- c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
- d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
- e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
- f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique; [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplégat).

Autrement dit : mentionnez vos sources

SYSTÈME DE NOTATION

Lettre	Note chiffrée	Pointage	Niveau
<i>A+</i>	92 %	4,3	Excellent
<i>A</i>	87 %	4,0	
<i>A-</i>	84 %	3,7	
<i>B+</i>	81 %	3,3	Très bien
<i>B</i>	78 %	3,0	
<i>B-</i>	75 %	2,7	
<i>C+</i>	72 %	2,3	Bien
<i>C</i>	69 %	2,0	
<i>C-</i>	66 %	1,7	
<i>D+</i>	63 %	1,3	Passable
<i>D</i>	60 %	1,0	
<i>E</i>	59 à 0 %	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.

Guide de présentation du travail écrit :
USherbrooke.ca/flsh/guide-travail-ecrit

LibGuide en philosophie :
<https://libguides.biblio.usherbrooke.ca/philo>